



Chef adjoint(e) Force policière de Grand-Sault

PÉRIODE D'EMPLOI

Temps plein, permanent

SOMMAIRE DU POSTE

Sous la direction du chef de police, le chef adjoint sera responsable de mener le développement, la mise en œuvre et la communication des stratégies de police et de soutien opérationnel nécessaires pour promouvoir des résultats positifs en matière de sécurité et de bien-être communautaires. Le chef adjoint sera chargé de mettre en œuvre les objectifs et les priorités établis par le chef de police dans le cadre du processus de planification stratégique.

Le chef adjoint contribuera au succès continu de l'organisation en jouant un rôle clé dans la fourniture d'une expérience de service client supérieure et en poursuivant l'excellence dans l'engagement communautaire, les partenariats, la planification et la mesure de la performance. Une compréhension approfondie des défis auxquels est confrontée la police moderne, un solide sens des affaires et la capacité à mettre en œuvre des solutions créatives mais pratiques aux défis des communautés en croissance sont essentiels pour ce poste.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Recommander des objectifs et des buts ; participer au développement et à l'administration des politiques et des procédures conformément aux normes de la police du Nouveau-Brunswick, à la *Loi sur la police* et aux réglementations.
- Agir en tant que liaison entre la Force et les médias pour favoriser une publicité positive afin d'améliorer l'image de la Force et de contribuer au soutien du public.
- Identifier les services et les programmes de la Force à promouvoir dans la communauté en utilisant tous les médias disponibles et applicables pour communiquer des messages.
- Diriger, superviser et participer à l'élaboration du plan de travail de la Police; assigner des activités, des projets et des programmes; surveiller le flux de travail, mettre en œuvre des politiques et des procédures; examiner et évaluer les équipements, méthodes et procédures de travail.
- Analyser, surveiller et évaluer les opérations; préparer des rapports relatifs aux défis administratifs et opérationnels.
- Examiner les analyses statistiques des appels de service et des tendances du trafic et de la criminalité concernant les procédures opérationnelles; rapporter sur l'efficacité des opérations; participer à la recherche de méthodes alternatives aux procédures opérationnelle.



- Coordonner et mener des enquêtes internes, y compris les infractions disciplinaires et les plaintes du public concernant la prestation de services de police et le comportement des membres, comme requis ou dirigé par le Chef de police.
- Coordonner les activités avec le personnel et les organismes et organisations externes; fournir une assistance au personnel et au Chef de police; préparer et présenter des rapports et autres correspondances nécessaires.
- Aider à l'élaboration des budgets annuels de fonctionnement et d'investissement de la Police; y compris la mise en œuvre et l'administration budgétaire; participer à la prévision des fonds supplémentaires nécessaires pour le personnel, l'équipement, les matériaux et les fournitures.
- Représenter le Chef de police ou son délégué dans les comités de l'Autorité civique, si nécessaire.
- Participer à la recommandation de la nomination du personnel; fournir et/ou coordonner la formation du personnel; travailler directement avec le personnel pour corriger les lacunes; mettre en œuvre les procédures disciplinaires; recommander des licenciements d'employés, le cas échéant et si nécessaire, conformément à la *Loi sur la police du N.-B.* et aux accords collectifs respectifs.
- Répondre aux urgences majeures si nécessaire.
- Participer activement à l'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick et à l'Association des chefs de police de l'Atlantique.
- Diriger et administrer les pratiques et processus de ressources humaines de la Force, y compris les promotions, le processus de concurrence, le recrutement et la sélection, et mener des évaluations de performance.
- Introduire et promouvoir les principes de la police communautaire, des partenariats entre la police et la communauté, et du développement communautaire ainsi que le mandat de prévention du crime de la Force et les programmes associés.
- Maintenir et établir des partenariats avec la communauté, les intervenants internes et externes.
- Administrer les conditions des accords collectifs pertinents.
- Assurer la liaison avec les agents de négociation et les représentants syndicaux.
- Analyser les problèmes potentiels de conflit et utiliser les principes de gestion des conflits pour éviter les griefs formels.
- Représenter la Force dans les processus de médiation et d'arbitrage des griefs de négociation.
- Conseiller le Chef de police dans l'administration des accords collectifs relatifs aux négociations et aux arbitrages.



- Aider à la présentation et à la remise du budget annuel à l'Autorité civique.
- Examiner les demandes de dépenses budgétaires élevées et les opérations et présenter des recommandations viables et réalisables au Chef.
- Développer et dispenser en interne des formations sur des sujets liés à la police aux membres de la Force et évaluer la disponibilité, l'accessibilité et faire des recommandations pour l'amélioration des formations jugées appropriées.
- Tenir des dossiers des documents judiciaires et des procédures judiciaires (activités judiciaires) accusations, plaidoiries, audiences, dates de procès et décisions. Organiser la représentation de la police lors des audiences de caution.
- Assister au tribunal en tant que témoin professionnel.
- Effectuer d'autres tâches connexes selon les besoins et les attributions.

ÉDUCATION, EXPÉRIENCE, COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES

Éducation et expérience

Le candidat idéal devrait posséder une expérience de leadership considérable en tant qu'agent de police certifié, témoignant d'une intégrité personnelle inébranlable, de valeurs éthiques élevées et d'un engagement envers une croissance et une éducation continue. En tant que chef adjoint, il devrait incarner un esprit communautaire profond, démontrant des compétences de communication et interpersonnelles exceptionnelles pour favoriser des liens positifs avec les membres de l'équipe, les associations de police, ainsi que divers partenaires gouvernementaux et communautaires. De plus, il doit remplir les critères de nomination en tant qu'agent de police conformément aux directives de *la Loi sur la police du Nouveau-Brunswick*, Règlement 91-498.

Connaissances et compétences souhaitées

- Une connaissance approfondie de la Loi sur les services policiers, des normes professionnelles et de la législation pertinente.
- Une compréhension des défis contemporains auxquels est confrontée l'application de la loi, associée à une capacité démontrée à fournir un leadership intégrant les meilleures pratiques actuelles en matière de police et de gestion.
- Une compréhension avancée des procédures budgétaires et financières pertinentes pour l'application de la loi.
- Un historique de développement de liens communautaires solides et une capacité éprouvée à collaborer avec divers intervenants de la communauté.
- Une détermination démontrée à promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion à la fois en interne et au sein de la communauté élargie.
- Une finesse politique associée à une conscience organisationnelle aiguisée, habileté à gérer les questions délicates avec diplomatie et discrétion.



- Une compétence à servir en tant que représentant articulé du Service, doublée d'une habileté en gestion des médias.
- Une pensée stratégique complétée par une solide expertise en leadership et en gestion, mettant l'accent sur le leadership d'équipe, la planification opérationnelle et stratégique, ainsi que la capacité à élaborer des propositions et des rapports complexes.
- Une capacité démontrée en gestion du changement, supervisant efficacement et économiquement les fonctions opérationnelles et administratives tout en étant aligné avec la vision, la mission, les valeurs et les objectifs du service de police.
- Bilingue dans les deux langues officielles (Français & Anglais)

Normes éthiques

Les membres de la Force policière de Grand-Sault jouent un rôle crucial dans le renforcement et la préservation de la confiance du public en respectant les normes éthiques les plus strictes, tant dans l'exercice de leurs fonctions officielles que dans leur vie personnelle. Les candidats potentiels à la Force policière de Grand-Sault doivent être prêts à embrasser nos principes fondamentaux, en se comportant avec professionnalisme, responsabilité, respect, éthique, intégrité et compassion, le tout en stricte conformité avec la *Loi*, ainsi qu'avec les dispositions énoncées dans la *Loi sur la police du Nouveau-Brunswick* et ses règlements.

Mise en garde : Les énoncés ci-dessus reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et sont destinés à décrire la nature générale et le niveau de travail effectué et ne doivent pas être considérés comme une énumération exhaustive de toutes les responsabilités, fonctions, capacités et exigences occupationnelles inhérentes. Tous les membres du personnel peuvent, de temps à autre, être amenés à effectuer des tâches en dehors du cadre de leurs responsabilités normales, selon les besoins